



Santé - Social

STOP au démantèlement de nos secteurs de la Santé et de l'Action Sociale !

Depuis de nombreux mois, les associations privées et les établissements publics éprouvent de nombreuses difficultés pour remplir au mieux leurs missions de service public de la protection de l'enfance, laquelle nécessite le maintien et le développement de moyens sur tout le territoire. Dans le privé, le financement du travail social devient, dans bien des cas, une variable d'ajustement. Les politiques autoritaires et austéritaires conduisent de multiples collectivités territoriales à réduire les subventions voire même à déconventionner des pans entiers de l'action sociale comme la Prévention Spécialisée.

Sous couvert d'une pseudo modernisation, le recours aux appels à projets s'institutionnalise. Les associations sont placées en concurrence, les unes par rapport aux autres, pour viser le moins disant social, faire toujours plus avec toujours moins de moyens, sans se soucier de la qualité de service public rendu. Les fusions, les absorptions et les licenciements économiques fragilisent le tissu associatif. N'oublions pas non plus les « Socio-Impact Bond », partenariats publics privés, dont le seul but est de s'enrichir grassement sur la « Misère du Monde ».

➔ **Constat de cette politique dans le secteur privé :**

Par les politiques d'austérité qui sont mises en œuvre (exemples : à Angers, à Tours, dans le Nord), plusieurs associations se sont vues réduire ou supprimer leur capacité de prises en charge, plusieurs centaines d'emplois ont été supprimés. L'intersyndicale affirme que les enfants ne sont pas des « lots » à intégrer dans un cahier des charges en terme de ratio d'encadrement, avec ou sans qualification des personnels, en terme de nombre dans des lieux d'accueil divers et variés. La proposition au « moins social » ne peut être une réponse à la souffrance d'une jeunesse victime de la crise économique.

Partout en France, le manque de moyens provoque une remise en cause de la qualité des prises en charge individualisées et une dégradation importante des conditions de travail pour les salarié.e.s.

L'intersyndicale s'oppose à la mise en concurrence des associations par l'utilisation des appels à projets qui favorisent le dumping social et revendique :

- L'arrêt des remises en cause des budgets,
- Le maintien de tous les emplois et des capacités d'accueil et de placement de toutes les associations,
- L'obtention de financements suffisants - dans le secteur public comme dans le secteur privé - pour assurer correctement dans tous les départements nos missions de Service Public,
- Les moyens nécessaires à hauteur des besoins, pour garantir à la fois, le maintien d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit des missions de service public, pour tout le secteur social et médico-social à but non lucratif, dont celui de la Protection de l'enfance,
- L'arrêt du démantèlement de l'action sociale, de la protection de l'enfance, de l'aide sociale à l'enfance, du médico-social, de la psychiatrie et de la protection judiciaire de la jeunesse,
- L'arrêt des remises en cause successives du Code du Travail et le maintien et à l'amélioration de toutes les conventions collectives.



➔ ... et dans le secteur public :

Le contexte n'est guère plus reluisant, puisque le manque de moyens se traduit par une intensification de la surcharge du travail. Les délais de prise en charge des publics sont, dans bien des cas, trop longs pour répondre à l'urgence sociale résultant de plusieurs décennies de politiques libérales et d'exclusions.

Rappelons la nouvelle définition du travail social dans le Code de l'action sociale :

« Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. »

A cette fin, le travail social regroupe un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnel.le.s du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social. Il se fonde sur la relation entre la/le professionnel.le du travail social et la personne accompagnée, dans le respect de la dignité de cette dernière.

Le travail social s'exerce dans le cadre des principes de solidarité, de justice sociale et prend en considération la diversité des personnes bénéficiant d'un accompagnement social.

Cette définition est bien-sûr opposable à ce qui est à l'œuvre et nous menace !

Le travail social reste malheureusement la belle Arlésienne des gouvernements passés et actuels, au détriment des bénéficiaires et des professionnel.le.s, ce qui rend de facto les lois dans nos secteurs totalement inapplicables (lois 2002 et 2005).

➔ **Pour un travail social de qualité, l'intersyndicale revendique :**

- l'arrêt des attaques à l'encontre des plus démunis, des privé.e.s d'emploi et de la remise en cause des contrats jeunes majeur.e.s,
- l'assistance aux mineur.e.s isolé.e.s non accompagné.e.s, au soutien à la parentalité...
- l'arrêt de la logique d'appel à projets, car le moins disant social ne peut être la norme au détriment de la qualité du travail et des conditions de travail des professionnel.le.s,
- la prise en compte de la souffrance psychique et des risques psycho-sociaux, tant dans le public que dans le privé...
- un accès universel aux droits fondamentaux pour les publics accueillis (droit à la santé, à l'éducation et au logement, etc.)
- des moyens humains, matériels et financiers pour répondre aux besoins de la population et mener à bien les missions de service public avec équité sur l'ensemble du territoire.



Santé Sociale

➤➤ **TOU.TE.S ENSEMBLE,**
défendons des soins de qualité pour la population
et pour de meilleures conditions de vie
et de travail pour les salarié.e.s et agent.e.s.